

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

14/05/2016

Date de la convocation

20/05/2016

L'an deux mil seize, le vingt, du mois de mai

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno		X	Mme JOSEPH Annie
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique		X	M. SÉRISÉ Bertrand
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique	X		

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 avec l'ordre du jour ci-dessous.

1. **Approbation du conseil municipal du 8 avril**
2. **Communauté de Communes Cœur d'Yvelines**
3. **Syndicat**
4. **C. I. G. (Centre interdépartementale de la Grande Couronne d'Ile de France)**
5. **Finances**
6. **Questions diverses**

Membres présents:

9 présents - 2 pouvoirs

Le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a élu Monsieur Bertrand SÉRISÉ secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du conseil municipal du 8 avril 2016**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis à tous les membres lors de la convocation du Conseil municipal. Aucune remarque n'a été faite sur le

compte rendu de la séance précédente. Il a été approuvé par l'ensemble du Conseil municipal.

## 2. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines :

- a. **Schéma de Mutualisation :** Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 18 mars 2015, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager officiellement dans une procédure de mutualisation des services en précisant que le schéma retenu serait celui d'une mutualisation transversale entre communes.

Six groupes de travail ont été constitués. Ils se sont réunis les 4 et 18 novembre 2015 autour de questionnaires réalisés afin d'établir un état de l'existant et des pistes de services mutualisables.

Les questionnaires complétés par les communes ont été transmis à Cœur d'Yvelines entre mi-novembre 2015 et fin décembre 2015. Ils ont fait l'objet d'une étude afin de préparer le comité de pilotage.

Le comité de pilotage s'est réuni le 3 février 2016 afin d'élaborer des propositions de mutualisation à la commission dédiée.

La commission mutualisation s'est réunie le 17 février 2016 pour étudier les propositions du comité de pilotage et réaliser le rapport d'étape de mutualisation.

Ce rapport d'étape, adopté le 16 mars dernier par le Conseil communautaire, est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. À défaut, son avis est réputé favorable.

Il convient donc maintenant au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le rapport d'étape recensant les propositions de mutualisation.

Il est à noter que les propositions du rapport d'étape seront soumises aux groupes de travail et à la Commission mutualisation afin de proposer au Conseil communautaire le schéma des mutualisations susceptibles d'être mises en place.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable au rapport d'étape recensant les propositions de mutualisation.

- b. **Yvelines Numériques :** Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines dont il assure le portage, le Conseil départemental des Yvelines a fixé, lors de l'Assemblée Départementale du 3 Juillet 2012, l'objectif de desservir l'ensemble des foyers du département d'ici à 2020.

Le Conseil départemental des Yvelines, par délibération du 27 novembre 2015, a pris position en faveur de la création d'un syndicat mixte dédié à l'aménagement numérique, afin de partager la conduite stratégique et la mise en œuvre opérationnelle du SDTAN avec les intercommunalités des Yvelines.

La Communauté de communes dispose de la compétence pour l'établissement et l'exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électronique.

La constitution récente d'un syndicat mixte départemental d'aménagement numérique « Yvelines Numériques » pour la mise en œuvre du SDTAN des Yvelines, ouvert à l'adhésion des intercommunalités situées sur le territoire des Yvelines, constitue une opportunité pour la Communauté de communes dès lors que l'accès

au très haut débit implique une action conjointe des collectivités permettant une mutualisation des moyens et des économies d'échelles.

Par conséquent, le Conseil communautaire, par délibération du 13 avril 2016, s'est prononcé en faveur de l'adhésion au Syndicat « Yvelines Numériques »

Outre son adoption par le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, cette adhésion nécessite d'être approuvée par une majorité qualifiée de communes, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes Cœur d'Yvelines au syndicat mixte « Yvelines Numériques

### **3. Syndicat :**

- a. SIERO : Madame le Maire rappelle que depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (ci-après CU GPS&O) est dotée d'une compétence en matière de distribution d'électricité (art. L. 5215-20 CGCT). De ce fait, et compte tenu du chevauchement de périmètre qui existait à cette date entre la Communauté urbaine et le SIERO, elle s'est substituée à trois de ses communes membres au sein du Syndicat (Arnouville-les-Mantes, Soindres et Vert). Un arrêté préfectoral du 16 février 2016 a d'ores et déjà pris acte de cette substitution et de la transformation concomitante du SIERO en Syndicat mixte.

Dans ce prolongement, par délibération du 21 avril 2016 (annexée au présent rapport) le SIERO a procédé à une réforme de ses statuts ayant pour objet de prendre acte de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (ci-après CU GPS&O) en intégrant cette dernière au sein du syndicat et en particulier au sein de son comité syndical.

Les dispositions du CGCT (art. L. 5215-22) imposent au Syndicat d'attribuer à la CU au sein du comité syndical une représentation proportionnelle à la part relative de la population des communes auxquelles la CU est substituée (soit à ce jour environ 11,95% de la population totale du Syndicat). Le SIERO a donc décidé d'attribuer six sièges de délégués titulaires et six sièges de délégués suppléants à la CU, compte tenu du nombre de délégués composant le comité syndical à ce jour.

D'autres modifications rédactionnelles ont également été nécessaires pour acter de la transformation du syndicat en syndicat mixte.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du conseil municipal décident d'approuver la réforme statutaire du SIERO.

### **4. C. I. G. (Centre interdépartementale de la Grande Couronne d'Ile de France)**

- a. **Adhésion de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise et la ville de Plaisir :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Plaisir par le biais de son Maire et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise par le biais de son Président, ont fait part de leur demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable à la demande d'adhésion au C.I.G. de la commune de Plaisir et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

5. **Finances** : Ce sujet sera mis au prochain Conseil municipal.

6. **Questions Diverses** :

a. **Chemins Ruraux** : La commission Travaux se réunira pour réfléchir et proposer des solutions aux problèmes de circulation sur le Chemin des Bois.


Madame le Maire lève la séance à 22h50

Mme JOSEPH Annie



M. FRATTINI Bruno

Mme CARTIER Simone



Mme VIANA DE MENDONCA Céline



M. CULLIN Patrice



Mme MUZY Véronique

Secrétaire de séance,  
M. SÉRISÉ Bertrand

M. ROBERT Guy-Michel



M. LE GOAZIQU Dominique



FRATTINI Bruno

CHAUSSES NATHALIE



M. BIGOT Dominique

